



CRITÉRIUM DES ÉCOLES DE TIR

3^{ème} édition
Saison 2023 – 2024

Mis à jour le 30/1/2024

Organisé par la Ligue Régionale de Tir de Lorraine
en partenariat avec les Comités Départementaux de
la Meurthe et Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57) et des Vosges (88).

Règlement sportif du critérium

La Ligue Régionale de Tir de Lorraine, en partenariat avec les Comités Départementaux de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges organise le Critérium des Écoles de Tir.

Les objectifs et les enjeux de ce critérium :

Offrir aux jeunes une plus grande possibilité de faire des matchs dans des conditions proches des championnats :

- Améliorer la préparation aux compétitions ;
- Apprendre à gérer ses émotions en situation de match ;
- Détecter les compétiteurs qui seraient en mesure d'intégrer le collectif « Club Lorraine ».

Les catégories pouvant participer au critérium :

La participation à ce critérium est exclusivement réservée aux tireurs des catégories des Écoles de Tir :

- Poussins Filles – PF ;
- Poussins Garçons – PG ;
- Benjamins Filles – BF ;
- Benjamins Garçons – BG ;
- Minimes Filles – MF ;
- Minimes Garçons – MG.

Elle est de plus réservée aux titulaires d'une licence FFTir délivrée par un club lorrain.

Les épreuves pouvant être tirées :

Les épreuves tirées seront :

- La Carabine 10 mètres ;
- Le Pistolet 10 mètres.

Un participant peut, s'il le souhaite, participer aux deux épreuves.

Fonctionnement du comptage des points :

Le comptage des points suivra le règlement officiel des épreuves tirées, soit

- Pour la Carabine 10 mètres : au dixième de point ;
- Pour le Pistolet 10 mètres : au point entier.

Ce comptage pourra se faire automatiquement dans le cadre de tirs sur cibles électroniques ou manuellement dans le cadre de tirs sur cartons.

1 Les trois tours organisés au sein des Comité Départementaux

1.1 Information sur les trois étapes :

Ce challenge consistera pour un tireur en École de Tir à participer aux trois rencontres dans son comité départemental tirés dans trois stands différents.

La participation aux trois étapes permettra au jeune de se qualifier pour la Grande Finale (dont les modalités sont spécifiées au chapitre 2)

1.2 Les dates et lieux :

Pour préparer au mieux les compétiteurs, les dates retenues sont :

- Pour le Comité Départemental de la Meurthe et Moselle (54) :
 - o Tour #1 : le 3 mars 2024 au sein de la Société de Tir la Mussipontaine ;
 - o Tour #2 : le 31 mars 2024 au sein de l'Avant-Garde Portoise ;
 - o Tour #3 : le 5 mai 2024 au sein de la Cible Mancieullose.

- Pour le Comité Départemental de la Meuse (55) :
 - o Tour #1 : le 24 mars 2024 au sein de la Société de Tir de Verdun ;
 - o Tour #2 : le 14 avril 2024 au sein de la Barisienne de Tir ;
 - o Tour #3 : le 2 juin 2024 au sein de l'Avant-Garde Stainoise.

- Pour le Comité Départemental de la Moselle (57) :
 - o Tour #1 : le 23 mars 2024 au sein du Club de Tir de Montigny ;
 - o Tour #2 : le 13 avril 2024 au sein de l'Association de Tir le Point Noir (ATPN) de Thionville ;
 - o Tour #3 : le 1 juin 2024 au sein de la Société de Tir Sportif de Dieuze.

- Pour le Comité Départemental des Vosges (88) :
 - o Tour #1 : le 23 mars 2024 au sein de l'Entente Sportive Thaonnaise ;
 - o Tour #2 : le 13 avril 2024 au sein de la Société de Tir d'Épinal ;
 - o Tour #3 : le 1 juin 2024 au sein du Club Sportif Vitteltois Tir Sportif.

Pour ces trois premières rencontres, celles-ci sont placées, dans la mesure du possible :

- pour la première, avant le championnat départemental des Écoles de Tir ;
- pour la deuxième, avant le championnat régional des Écoles de Tir ;
- pour la troisième, avant le championnat de France des Écoles de Tir.

Ce principe de fonctionnement est valable dans les quatre départements.

Les dates des rencontres sont incluses dans le calendrier des compétitions officielles.

1.3 Les inscriptions :

Chaque Comité Départemental est libre d'organiser les inscriptions selon ses propres modalités.

Le montant des engagements est de 15,00€ pour les trois rencontres. Chaque comité Départemental organise l'encaissement de cette somme selon ses propres modalités.

Le tour de la Grande Finale organisée à Volmerange-les-Mines est inclus dans l'engagement.

1.4 Les équipes :

Les équipes ne sont pas prévues dans cette compétition. Néanmoins, chaque Comité Départemental sera libre d'organiser un classement par équipes. Ce classement ne sera pas communiqué à la Ligue et ne servira pas pour la grande finale.

1.5 L'organisation :

En cas d'affluence importante et/ou d'un manque de poste de tir, la rencontre pourra se dérouler sur un week-end (deux journées) ou dans deux stands différents.

L'organisation de chaque étape se fera selon l'appréciation de chaque Comité Départemental, tant dans les horaires, que dans l'organisation logistique.

1.6 Contrôle des armes :

Afin de préparer au mieux les jeunes tireurs pour les compétitions officielles le contrôle des armes et équipements sera mis en place lors du premier tour et sera rendu obligatoire pour tous les participants.

Un ou plusieurs arbitres missionnés organiseront ces contrôles dans le respect des règlements techniques, en vigueur, mis en place par la Fédération Française de Tir.

1.7 En cas de manquement d'un tour :

La participation aux trois rencontres est fortement recommandée pour pouvoir participer à la Grande Finale.

Le présent règlement prévoit le fait qu'un tireur manque un seul tour au sein de son département d'appartenance.

Le tireur ne pourra pas manquer plus d'un tour. Si cela devait être le cas, il ne pourrait pas participer à la Grande Finale.

Le manquement d'un tour doit être un cas exceptionnel justifié d'un motif valable auprès de sa/son responsable de Gestion Sportive de Comité Départemental.

Il est nécessaire, dans un premier temps, de procéder à cette justification d'absence, afin de pouvoir s'offrir, dans un second temps, une des trois possibilités de rattrapage évoquées ci-dessous.

Afin de rattraper le tour manqué, après avoir justifié de son absence, plusieurs possibilités s'offriront au tireur :

- 1 : Afin de limiter les contraintes pour les accompagnants, il sera possible de tirer deux matchs (dans la limite des places disponibles) sur un seul tour sauf si celui-ci se déroule dans le club d'appartenance du tireur.
- 2 : Le tireur pourra rattraper le tour manqué en participant au tour d'un autre département. Il devra pour cela tenir informé le responsable de la gestion sportive de son Comité Départemental et celui du Comité Départemental dans lequel il souhaitera se rendre.
- 3 : Si les deux premières options ne sont pas réalisables pour le tireur alors le plus mauvais score réalisé en match officiel (championnat départemental ou championnat régional) sera pris en compte pour combler le score manquant.

1.8 En cas de manquement d'un tour pour raison médicale :

En cas de manquement d'un tour pour des raisons médicales, le tireur devra rattraper le tour manqué en suivant les possibilités mentionnées au sous chapitre suivant : « 1.7 En cas de manquement d'un tour ».

1.9 Les résultats :

Les Comités Départementaux devront utiliser pour le traitement des résultats l'outil de traitement mis à disposition par la Ligue Régionale de Tir de Lorraine.

Après chaque tour, les Comités Départementaux devront communiquer auprès de la Ligue Régionale les résultats de l'étape tirée afin de mettre en commun ceux-ci.

Les Comités communiqueront auprès de leurs adhérents les résultats via les canaux de communication qu'ils souhaitent employer (mailing, site web, réseaux sociaux, ...).

Une fois le troisième tour tiré, la gestion sportive de chaque Comité devra également faire remonter à la gestion sportive de la Ligue un document via l'outil ISIS où figurent l'ensemble des inscrits pouvant participer à la finale

2 Finale du Critérium des Écoles de Tir – Léo Henches organisée par la Ligue Régionale de Tir de Lorraine

Préambule :

Cette nouvelle appellation pour la finale du Critérium des Écoles de Tir fait suite au triste évènement : le décès de Léo Henches, survenu le 31 mars 2023 au cours de sa 13^{ème} année, de sa 6^{ème} année de licence au sein de l'École de Tir de la Société de Tir de Nitting.

En lien avec ceci, le Comité Directeur de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine, a adopté le fait de baptiser cette finale en hommage de ce jeune tireur.



2.1 Introduction :

Cette finale se déroulera après le championnat de France des Écoles de Tir (EDT).

Le but est de récompenser les compétiteurs pour leur persévérance avec une dernière rencontre amicale et conviviale.

La participation aux trois tours du département d'appartenance pour le tireur est obligatoire.

Toutefois, en lien avec le point « 1.7 En cas de manquement d'un tour » du règlement, le tireur aura la possibilité de rattraper une seule absence et devra donc obligatoirement posséder trois scores référencés afin d'accéder à cette finale.

2.2 Date et lieu :

Cette finale du Critérium des Écoles de Tir – Léo Henches se déroulera le **dimanche 30 juin 2024** au sein des installations de la **Société de Tir Eurostand Lorraine (STEL)** à **Volmerange-les-Mines**.

2.3 Les modalités d'inscription :

Une fois le dernier tour passé et les différents documents référencés et remontés à la Ligue au point « 1.9 Les résultats », l'inscription via le site web : www.lltir.fr, sera ouverte aux profils ayant trois scores référencés.

Les associations, qui présentent des jeunes tireurs éligibles à la finale, recevront alors, de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine, les éléments afin de leur permettre d'inscrire leurs tireurs.

Il n'y aura pas de frais d'inscriptions supplémentaires pour cette dernière manche, ces frais sont intégrés dans l'inscription des 15,00€ au sein des départements.

2.4 Cadeau remis lors du tir :

Lors de cette finale, un ou des cadeaux seront offerts à chaque participant présent.

2.5 Démonstrations potentielles d'autres épreuves :

Des ateliers de démonstration des différentes disciplines de la Fédération Française de Tir (FFTir) pratiquées en Lorraine pourront, en fonction de la logistique nécessaire, être organisés afin de faire découvrir les différentes possibilités qu'offre notre pratique sportive.

2.6 Calcul du classement final :

En accord, entre les quatre Comités Départementaux et la Ligue Régionale de Tir de Lorraine, un calcul sera mis en place afin d'effectuer le palmarès final du Critérium des Écoles de Tir et ainsi attribuer l'obtention des médailles et des lots aux trois premiers de chaque épreuve.

Le calcul suivra la logique suivante :

- Les trois tours tirés au niveau départemental compteront pour 50% du résultat final du Critérium des Écoles de Tir ;
- Le match de la finale, tiré à Volmerange-les-Mines, comptera pour 50% du résultat final du Critérium des Écoles de Tir.

Ainsi :

$$\begin{array}{ccc} \text{Tour \#1 + Tour \#2 + Tour \#3} & & \text{Grande Finale de Volmerange-les-Mines} \\ \underbrace{\hspace{15em}} & & \underbrace{\hspace{15em}} \\ 50\% & + & 50\% \end{array}$$

2.7 Les récompenses :

A l'issue de la Finale, le classement sera effectué (50% + 50%) et, pendant la lecture du palmarès les récompenses suivantes seront remises :

- Une médaille pour chacun des trois premiers de chaque épreuve et catégorie.
 - o Pour le premier : une médaille d'or ;
 - o Pour le deuxième : une médaille d'argent ;
 - o Pour le troisième : une médaille de bronze.

- Un chèque cadeau pour chacun des trois premiers de chaque épreuve et catégorie :
 - o Pour le premier : un chèque cadeau d'une valeur de 100,00€ ;
 - o Pour le deuxième : un chèque cadeau d'une valeur de 75,00€ ;
 - o Pour le troisième : un chèque cadeau d'une valeur de 50,00€.